

Comptes rendus / Book Reviews

BEAULANDE-BARRAUD, Véronique et Martine Chargeat (dir.) – *Les officialités dans l'Europe médiévale et moderne. Des tribunaux pour une société chrétienne*. Turnhout, Brepols, 2014, 340 p.

L'ouvrage rassemble dix-sept communications livrées lors d'un colloque tenu à Troyes en mai 2010, accompagnées d'un avant-propos des organisatrices et d'une conclusion par le spécialiste de la question, Charles Donahue. L'ensemble a le grand mérite d'illustrer la richesse des fonds documentaires et la diversité des études que l'on peut y mener. En effet, bien que les officialités, ces « tribunaux pour une société chrétienne », aient en théorie en commun la référence à un même droit, canonique, l'application de ce droit prend de multiples formes, les tribunaux adaptant un droit universel à des pratiques locales.

Les articles sont répartis en trois sections. La première comporte les enquêtes sur un type particulier d'officialités (anglaises, primatiales, italiennes, françaises) ou un tribunal précis (celui de Rouen ou de Saint-Julien-du Sault) ; intitulée « Le quotidien des officialités », la deuxième section rassemble des articles traitant des pratiques spécifiques telles que les formulaires des actes, les sceaux de l'institution, les peines, l'enfermement des curés ou les compétences d'une officialité tardive (XVIII^e s.). Enfin, un dernier groupe d'articles se penche sur le mariage tel qu'il apparaît dans les sources d'officialités françaises, ibériques et italiennes.

Comme c'est généralement le cas avec la publication d'actes de colloque, les articles sont courts (entre 10 et 15 pages) et ne se répondent que très peu. Certains auteurs regardent avant tout (voire exclusivement) la façade contentieuse de l'institution, tandis que d'autres se penchent sur les contrats authentifiés par l'officialité. En revanche, la variété des travaux rassemblés dans ce recueil fait la démonstration de l'importance du sujet retenu. Non seulement les tribunaux ecclésiastiques étaient-ils présents dans l'ensemble de la chrétienté, mais leur rôle s'avère fondamental à plusieurs égards, que ce soit dans l'élaboration de modèles diplomatiques transférés aux tribunaux laïques (O. Guyotjeannin), dans la création des premiers sceaux « administratifs » (J.-L. Chassel), dans la discipline des clercs (K. Saule), l'encadrement moral des laïques et des femmes en particulier (C. Cristellon), la production de normes (V. Beaulande-Barraud) ou encore dans le maintien du lien social (C. Avignon, A. Oïffer-Bomsel).

Les travaux publiés ici illustrent la multiplicité des approches auxquelles se prête la documentation disponible : histoire du droit, histoire sociale, histoire des genres, histoire de la confession, diplomatique, sigillographie sont autant de voies explorées par les auteurs des articles. C'est que les officialités ont produit une grande variété de documents écrits, qui témoignent du rôle et de la fonction (tous deux variables) de cette institution. Parmi les sources exploitées figurent les actes produits par les officialités et conservés dans leurs archives ou celles d'autres

institutions (J.-L. Chassel, G. Combalbert, O. Guyotjeannin, C. Barralis), les comptes (V. Tabbagh), les procès (A. Oiffer-Bomssel) et les registres des officialités (C. Cristellon, E. Falzone). À cet égard, l'article de M. Charageat montre bien la façon dont une enquête sur la conflictualité matrimoniale peut faire feu de tout bois : procès et dépositions de témoins, brouillons de notaires et registres de la cour, lettres expédiées par la chancellerie sont autant de points d'accès que l'auteur confronte pour saisir les normes et leur utilisation.

À la variété des sources répond celle de la chronologie et des niveaux d'officialités : du doyen rural au primat, les juges d'Église se répandent progressivement dans l'ouest de l'Europe entre la fin du XII^e siècle (O. Guyotjeannin) et le XV^e siècle (F. Délivré). L'histoire des officialités, parfois mouvementée (par exemple dans l'Angleterre moderne étudiée par M. Ingram), s'étend sur des siècles, avec des fonctions redéfinies d'une région à l'autre. À Cambrai au XVII^e siècle, K. Saule voit l'officialité appliquer une « pédagogie de la peine » pour réformer et discipliner les curés délinquants.

Enfin, les regards multiples rassemblés ici donnent un aperçu des diverses procédures à l'œuvre dans ces institutions. Selon la matière traitée, les juges pouvaient agir d'office ou sur plaintes : on le voit particulièrement en Angleterre (M. Ingram) et dans la comparaison entre officialités de Paris et de Venise (S. Seidel Menchi) ; dans les régions soumises à des autorités successives, les officialités adaptaient également leurs procédures (à Cambrai au XVIII^e siècle, comme le souligne V. Demars-Sion). Il en va de même des peines et des sentences, voire des menaces, appliquées de manières variables même s'il est difficile de toujours voir les relations entre crimes et peines (V. Beaulande-Barraud). Les officialités ne semblent pas en cela se comporter différemment des tribunaux laïques.

Ce florilège d'études particulières consécutives met en évidence plusieurs pistes de recherche à développer, dont celles qui sont synthétisées en conclusion, par exemple la nécessité de mener des études comparatives. L'article de Sylvana Seidel Menchi montre la voie : production documentaire, chronologie de l'institution, rythme de l'activité, procédure, fonction sociale, tout semble distinguer les officialités françaises (Paris essentiellement) et italiennes (Venise surtout). On comprend d'entrée de jeu que derrière un même nom (sauf en Angleterre, où l'on parle plutôt de « church courts ») se cachent des réalités ancrées dans leur contexte propre, localisées dans le temps et dans l'espace (parfaitement illustré par V. Demars-Sion ou M. Ingram). Au nombre des autres pistes d'enquête, citons l'appel à des données statistiques susceptibles de soutenir le regard comparatif, à des études sur les officialités du Midi de la France (grandes absentes de l'historiographie), ou encore au prolongement des travaux vers le XVI^e siècle avec son histoire religieuse mouvementée. Les organisatrices elles-mêmes ont identifié le besoin de creuser les rapports des officialités avec les autres juridictions, laïques par exemple, ainsi que d'explorer davantage les matières autres que celles, jusqu'ici privilégiées, des questions matrimoniales. Malgré ces lacunes et ces silences, la richesse des questionnements présentés ici est indéniable. On pourrait la résumer par l'exemple du sceau d'officialité qui, en un simple objet, offre un discours complexe : appliqué sur des lettres au nom

de l'official, il a une légende qui évoque le tribunal, mais une image qui dépeint l'évêque (J.-L. Chassel).

Le champ n'est plus en friche, mais il demande à être encore labouré pour que l'on comprenne bien la place du réseau judiciaire que l'Église catholique a mis en place avec autant d'ingéniosité au Moyen Âge.

Kouky Fianu
Université d'Ottawa

BLANCHETTE, Jean-François – *Du coq à l'âne: L'art populaire au Québec*. Ottawa: University of Ottawa Press, 2014. Pp. 338.

The whimsical charm of “folk” or “popular” art has long captivated collectors and laypeople alike as an authentic reflection of a given society or geographic region. Nuancing the work of professional craftsmen and academic artists, pieces made by the self-taught have held audiences' attention and delight using geometric shapes, vivid colours, symbolic iconography, and experimental materials and techniques. The formation of collections at the Shelburne Museum, the Abby Aldrich Rockefeller Folk Art Museum at the Colonial Williamsburg Foundation, the Winterthur Museum, the American Folk Art Museum, and the Museum of Early Southern Decorative Arts by the 1960s attests to the longstanding interest in these highly original and varied artistic traditions in the United States.

Following an exhibition sharing the same title and also organised by Jean-François Blanchette at the Canadian Museum of History (then the Canadian Museum of Civilisation in Gatineau, Québec) in 2008-2009, this iteration of *Du coq à l'âne: L'art populaire au Québec* is a welcome scholarly addition and cultural counterpoint to the often Anglo-centric narrative of North American folk art. Blanchette's title, a play on the French expression “du coq à l'âne” (literally “from the rooster to the donkey” but denoting that which passes from one thing to another), recalls the diverse variety and quality of Québec-made pieces held in public and private Canadian collections. The volume's catalogue covers an astoundingly large range of artistic media including devotional objects, furniture, metalwork, painting, sculpture including models and miniatures, textiles, and toys. These and other pieces provide an aesthetic meeting point for the proud Gallic rooster, the Canadian beaver, the maple leaf, and even the Québec-born celebrity strongman Louis Cyr and prime minister of Québec Maurice Duplessis.

Blanchette never truly defines folk art in any specific way, relying on a more abstract, interdisciplinary approach that explores various material objects and more impermanent media such as graffiti in relation to themes such as family, religion, and rebellion. His consideration of “popular art” within a trajectory of contemporary expression and developing notions of self-identity in Québec is especially notable. The volume introduces seven prominent living Québec folk artists, all interviewed by Blanchette, including Léon Bouchard, Michel Fedak,